



16ème législature

Question N° : 10130	De M. Philippe Vigier (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Eure-et-Loir)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Solidarités et familles
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Financement d'un Ehpad hospitalier par un tiers	Analyse > Financement d'un Ehpad hospitalier par un tiers.
Question publiée au JO le : 18/07/2023 Date de changement d'attribution : 21/07/2023 Question retirée le : 08/08/2023 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Vigier interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les possibilités offertes à un hôpital comptant un Ehpad dans sa structure, de faire porter le financement de la reconstruction d'un Ehpad par un tiers extérieur, par exemple un bailleur social. Ce tiers extérieur pourrait, à la fin des travaux, louer les bâtiments à l'hôpital avec, en fin de bail, après une durée clairement fixée, une possibilité de restitution pleine et entière du bâtiment à la structure hospitalière. Cette possibilité permettrait à un établissement hospitalier ne disposant pas des fonds ni de la capacité financière suffisants pour faire face au coût que constitue la construction d'un Ehpad, de disposer de locaux permettant d'accueillir des personnes âgées dépendantes dans de bonnes conditions. Cela se fait entre un bailleur social et une gendarmerie. Il lui demande de lui confirmer que c'est possible pour les Ehpad, permettant ainsi de gagner du temps pour instruire et réaliser ces projets.